

# RAPPORT ANNUEL DES COMPTES INACTIFS CHEZ RCI BANQUE AU 31/12/2018

Conformément aux articles L.312-19 et L.312-20 du Code monétaire et financier, les établissements de crédit comme RCI Banque se doivent de publier chaque année, les éléments suivants :

- > Le nombre de comptes inactifs ouverts dans leurs livres et le montant total des dépôts et avoirs inscrits sur ces comptes.
- > Le nombre de comptes dont les dépôts et avoirs sont déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations et le montant total des dépôts et avoirs ainsi déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Par conséquent, veuillez trouver dans le tableau ci-dessous les informations suivantes en date du 31/12/2018 :

	<b>RCI</b>
Nombre de comptes inactifs au 31/12/2018	<b>1 137</b>
Montant cumulé des soldes de ces comptes	<b>3 527 639,70 €</b>
Nombre de comptes inactifs reversés à la Caisse des Dépôts et Consignations en 2017	<b>0</b>
Montant cumulé des soldes de ces comptes	<b>0 €</b>